

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18841 - 73ÈME ANNÉE

Et si La Réunion n'avait plus besoin d'importer ?

Un potentiel de 65.000 emplois

Au cours d'une réunion ayant rassemblé jusqu'à 80 participants, le cabinet Utopies a présenté hier le résultat de l'étude REELLE qui porte sur les effets de la relocalisation des 20 % de la demande qui ne sont pas satisfaits par la production locale. Le potentiel se chiffre à 65.000 emplois.



Représentants de collectivité, syndicats de salariés et patronaux, chambres consulaires étaient invités hier à suivre une session de formation de développeur économique local. La base des travaux portait sur les résultats de l'étude REELLE du cabinet Utopies effectuée à la demande de la CPME-Réunion. Cette étude s'inscrit dans une stratégie qualifiée par Dominique Vienne, président de la CPME-Réunion, de « politique d'opérateur économique », avec comme délais des échéances plus courtes que les politiques institutionnelles qui fixent des objectifs à 15 ans.

Changer de regard

Cette étude estime tout d'abord la demande en consommation se situe à plus de 25 milliards d'euros par an à La Réunion. Sur ce total, 21 milliards sont fournis par l'économie réunionnaise, soit 80 % de la demande. Le reste est assuré par les importations. Il reste 4,4 milliards à relocaliser, ce qui représente un potentiel de 65.000 emplois.

REELLE est donc une étude sur le réenracinement possible de l'économie à La Réunion, et de ses potentialités d'emploi.

Sylvie Guillery, directrice de la DIECCTE, décrit une démarche pragmatique qui vise à « voir quelles sont les opportunités dans des secteurs très précis. Les collectivités et l'État seront là pour accompagner ».

« Avec les Assises des outre-mer, c'est un regard positif de regarder le potentiel d'un territoire plutôt que le définir par rapport à ses handicaps », souligne le président de la CPME-Réunion. Cela consiste à regarder si la totalité du chiffre d'affaires d'un secteur est réalisée par des entreprises implantées à La Réunion, et si ce n'est pas le cas, à en rechercher les causes.

« Changer de comportement »

Cette démarche suppose de passer au crible tous les secteurs pour en dégager notamment « des angles morts ». Pour que la production locale tende à satisfaire la totalité de la demande, il faut « amener le consommateur à être lui-même convaincu de la pertinence de changer de comportement ». Ce consommateur, ce sont notamment les entreprises et les administrations qui représentent 47 % de la demande.

« L'étude d'Utopies donne donc quelques pistes d'accompagnement à la relocalisation, afin de diversifier et densifier l'économie », conclut Emma Castel du cabinet Utopies.

Cela passe par une intelligence collective et nouveau modèle entrepreneurial face à la mondialisation, dit en substance Dominique Vienne qui estime qu'il est possible de changer les comportements à une échéance de 3 à 5 ans.

Assises des Outre-mer

Les députés invités à faire des propositions

Dans son discours sur les Assises des Outre-mer samedi dernier en Guyane, le président de la République a indiqué qu'il est prêt à accompagner des changements institutionnels. Pour cela, il a évoqué « un véhicule législatif unique ». Les regards se tournent donc vers les parlementaires et en particulier les députés. Vont-ils proposer quelque chose ?

Après la visite à La Réunion d'Annick Girardin au début du mois, celles du président de la République en Guyane le week-end dernier et du Premier ministre aux Antilles à la fin de la semaine confirment que du côté du gouvernement, les Assises des Outre-mer sont bien lancées. Emmanuel Macron a donné quelques éléments du cadre. Voici un extrait de ce qu'il a dit au niveau des institutions :

« A l'été prochain (juillet à septembre 2018 - NDLR), nous prendrons des décisions fortes ; je suis prêt à rouvrir des sujets constitutionnels s'il apparaît pertinent de le faire et si c'est utile. Si La Réunion veut revenir sur ce qu'on appelle encore aujourd'hui « l'amendement Virapoullé », je suis prêt à le faire. Si des territoires considèrent qu'il faut des aménagements constitutionnels, je suis prêt à les porter avec vous. A chaque fois que le besoin en sera exprimé et démontré, s'il faut permettre plus d'expérimentation, d'adaptation de notre droit sur le terrain de la République, il nous faut aussi adapter notre Constitution, je suis prêt à porter cela ; nous apporterons aussi des modifications législatives pour tirer toutes les conséquences de ces assises. Je sais que beaucoup d'entre vous sont prêts à prendre des compétences, que l'article 73 de notre Constitution en particulier permet mais la procédure est trop lourde, ils se sont découragés devant l'idée de porter une loi qui prendra des mois, voire des années, nous le savons bien tous ! Aussi, je veux qu'un véhicule législatif unique et les parlementaires auront un gros travail sur ce sujet puisse faire la synthèse de tous ces besoins, de toutes ces adaptations et refléter en une loi les délégations réglementaires que nous sommes prêts à faire aux collectivités qui le souhaiteraient ».

Le chef de l'État souhaite donc que

les assises des Outre-mer travaillent sur le sujet des institutions. Il charge les parlementaires d'une lourde responsabilité : élaborer un « véhicule législatif unique ». Il ne cache pas que « les parlementaires auront un gros travail ». Les voilà donc face à leurs responsabilités, vont-ils proposer quelque chose ? Ce sera en tout cas un travail loin des caméras mais très important pour la population. Elle pourra donc juger ses députés.

Le PCR a déjà proposé

Pour sa part, le PCR a déjà fait ses propositions sur ce sujet. Elles sont inscrites dans son document « Plus de responsabilité pour plus d'autonomie ». Voici ce que le PCR écrit sur ce sujet :

« Nous proposons l'installation d'une collectivité unique, dotée de moyens financiers, réglementaires et législatifs nouveaux. Cela passe par la suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution. La création de la collectivité territoriale fait partie d'une réforme admi-

nistrative. Cette réorganisation passe par une refonte des communes et une redéfinition de l'intercommunalité dans ses limites et ses compétences.

Cette collectivité territoriale doit pouvoir élaborer une politique fiscale équitable adaptée aux conditions et aux besoins de La Réunion. La réforme de l'octroi de mer doit s'inscrire dans le cadre de l'élaboration de cette politique fiscale globale.

Cela suppose donc la mise en place d'une autonomie fiscale pour La Réunion.

En effet, compte tenu de l'évolution de notre environnement géo-économique, avoir les moyens de discuter librement avec nos voisins de l'Indianocéanie et la possibilité de passer avec eux des accords commerciaux et autres, surtout au moment où les APE définitifs se mettent en place avec l'UE, et avoir des relations plus directes avec l'Union Européenne. »

M.M.

930 millions d'euros pris aux chômeurs

Une nouvelle convention décidée sous la présidence de François Hollande sera appliquée à compter du 1er novembre. Jusqu'à présent, un travailleur de plus de 50 ans avait droit à 36 mois d'indemnisation pour perte d'emploi. À partir de demain, le seuil monte à 55 ans. Entre 50 et 55 ans, la durée maximale d'indemnisation sera comprise entre 24 et 26 mois.

Pour un même niveau de cotisation, les droits diminuent.

Même punition pour les travailleurs qui sont contraints d'enchaîner les CDD. Un travailleur verra ses indemnités baisser alors que ses cotisations restent au même niveau.

Plus généralement, France Bleu met en évidence « une baisse des allocations pour 810 000 demandeurs d'emploi, dont 70 000 qui vont particulièrement le sentir passer avec une perte de 10 à 30 % de l'allocation actuelle. Et les plus affectés, ce seront ceux qui perçoivent entre 750 et 1 300 euros ».

Au final, l'économie escomptée est de 930 millions d'euros. C'est autant d'argent pris dans la poche des victimes du système.

Edito

Classes aisées : au-dessus de 2.259 euros après impôts

Classes populaires, classes moyennes, riches, comment le déterminer ? Le Centre d'observation de la société propose une grille de lecture :

« A partir de quel niveau de revenu est-on riche ou pauvre, appartient-on aux classes « populaires », « moyennes » ou « aisées » ? Cette question, pourtant centrale, est très souvent laissée dans le vague. Pour fixer des seuils, nous avons adopté la définition de l'Observatoire des inégalités qui considère comme appartenant aux classes moyennes les personnes situées au-dessus des 30 % les plus pauvres et au-dessous des 20 % les plus riches. Nous avons choisi un seuil de pauvreté se situant à la moitié du revenu disponible médian (après impôts et prestations sociales) et un seuil de richesse au double.

Avec ces définitions, le seuil de pauvreté vaut 769 euros mensuels (données 2015) pour une personne seule, 1 491 euros pour un couple sans enfant et 1 963 euros pour un couple avec deux enfants. Les catégories populaires (à ne pas confondre avec les personnes pauvres, comme c'est parfois le cas) rassemblent tous ceux qui touchent moins de 1 245 euros pour une personne, 2 435 euros pour un couple et 3 253 euros pour un couple avec deux enfants. Le niveau de vie des classes moyennes s'étend de 1 245 à 2 259 euros pour une personne seule, de 2 435 à 4 378 euros pour un couple et de 3 253 à 5 609 euros pour un couple avec deux enfants. Les catégories aisées se situent au-dessus de ces niveaux. Si on fixe le seuil de richesse au niveau du double du revenu médian, on devient riche à partir de 3 075 euros pour une personne seule, 5 963 euros pour un couple et 7 852 euros pour une famille avec deux enfants.

Ces limites sont discutables. Rappelons qu'il s'agit de revenus après impôts et prestations sociales et non uniquement les revenus perçus ».

Ces données sont relatives à la situation sociale en France. Si de tels critères étaient retenus à La Réunion, nul doute que le seuil pour devenir riche serait plus bas, compte-tenu du nombre bien plus élevé de pauvres.

Les critères retenus dessinent pour La Réunion une société bien différente de ce qu'elle est décrite habituellement. Elle bouscule les a priori sur l'appartenance aux classes moyennes et aisées en fonction de la profession.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Date importante dans le calendrier réunionnais

Hommages aux ancêtres morts sans sépulture

Ces 31 octobre et 1er novembre, deux hommages sont prévus aux ancêtres morts sans sépulture : aujourd'hui à Sainte-Suzanne et demain à Saint-Louis. C'est le résultat d'une initiative de l'équipe de la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise, poursuivie par le PCR.



Monument du cimetière du Père Lafosse à Saint-Louis.

C'est en 2009 qu'a eu lieu le premier hommage aux ancêtres des Réunionnais morts sans sépulture. C'était une initiative de l'équipe de la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise. La date choisie était le 31 octobre, veille du 1er novembre qui est la journée où de nombreux Réunionnais vont saluer la mémoire d'un défunt en se rendant sur sa tombe.

En 1998, La Réunion commémorait le 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Paul Vergès avait alors soulevé la question des nombreuses personnes qui ont vécu et sont mortes à La Réunion sans avoir eu droit à une sépulture.

Plus de la moitié de notre histoire

Poser cette question amène à rappeler qu'il fut un temps où la majorité de la population n'était pas considérée comme humaine dans notre île. C'était le régime de l'esclavage. Or, cette période recouvre la majorité de l'histoire de La Réunion. L'initiative de la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise avait donc pour but de rendre hommage à ces ancêtres qui n'étaient pas considérés comme des humains. Dans Les cimetières de La Réunion, paru en 1994, Prosper Eve rappelle que les conditions étaient réunies pour mener à l'oubli : « Jusqu'en 1824, les fosses sont creusées par les esclaves. Un dérèglement contraire à la morale et à la salubrité publique prévaut lors des inhumations. À Sainte-Rose, au début du 19^e siècle, les propriétaires proches du cimetière se plaignent de sentir

les exhalaisons émanant du cimetière. En fait, les Noirs chargés de la corvée d'inhumation d'une personne morte, laissés à eux seuls sans aucune surveillance, s'en débarrassent au plus vite. Ils enterrent les cadavres à fleur de terre, dans le chemin qui mène au cimetière et les livrent presque en pâture aux chiens »

Inscrire la présence dans la pierre

En 2009, une stèle est donc érigée dans le cimetière du Père Lafosse à Saint-Louis. L'équipe de la MCUR la présente ainsi :

« Ce monument inscrit dans la pierre la présence de centaines de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants inhumés sans que leur nom et la trace de leur présence sur notre île aient été enregistrés comme l'aurait fait toute société civilisée. Mais la barbarie de l'esclavage les a traités comme des gens sans nom et sans présence en les enterrant comme les y obligeait le Code Noir de manière anonyme, pour éviter maladies et épidémies. Nous n'acceptons aucun révisionnisme historique : l'esclavage est un crime contre l'humanité et ses victimes ont droit à un monument qui leur rende hommage. Les sociétés construisent des monuments pour honorer leurs morts, même quand ceux-ci ont disparu dans la tourmente des guerres, des épidémies, des massacres ».

Depuis, cette cérémonie s'est reproduite tous les ans, non seulement à Saint-Louis mais aussi à Sainte-Suzanne. Elle donne l'occasion de se pencher sur un passé dont il reste encore beaucoup à apprendre.

M.M.

Semaine créole à La Réunion

Grand festival de contes créoles à Sainte-Suzanne

Du 23 au 29 octobre, la commune de Sainte-Suzanne a organisé le Grand festival de contes créoles. Cette manifestation s'est tenue dans le cadre de la Semaine créole.

Le conte joue un rôle important dans notre culture. Avant l'arrivée des écrans, c'était un moment de rencontre et d'échanges entre les générations. De nos jours, des conteurs perpétuent cette part de l'identité réunionnaise. Sainte-Suzanne participe à la valorisation de ce patrimoine comme le souligne l'organisation de cette manifestation dans plusieurs lieux publics de la commune : médiathèque, maisons de quartier avant une conclusion le 29 à la salle Rwa Kaf du Bocage.



Rakontaz zistoir à la salle polyvalente de Bagatelle.

Rakontaz zistoir avec la 3e jeunesse à la salle Lo Rwa Kaf.



In kozman pou la rout

« L'amour ignor pantalon rapyèsté. »

Nana d'moun i mète zoli-zoli linz. Nana d'moun i mète linz izazé. Na pi d'koulèr konm i di. Nana d'moun i mète pantalon rapyèsté. Dizon la pa par sa, ou lé émé, sansa ou lé pa émé. Si ou i abiy an dantèl, ou i fé l'été an débitan épizapré l'été i pass, i disparète, i évapor. Kozman moin la di an-o la sa in kozman bann z'antiyé é pou konprann ali la pa bézoin kass tro l' koko. Mé ni pé poz anou in n'ot késtyon : dsi tout demoun i fé tout z'ot parkour ansanm, sansa in bout z'ot parkour, nan konbienn moun i yèm pou vréman ? Si l'avé in majorité noré pa divors pou in oui, pou in non. Na poin lontan moin la antann in madam katrovin é kèk apré di avèk son mari, ou sé pa l'om dé ma vi pars ou la maryé avèk moin pars moin l'avé shèk kom out famiy la di... Alé ! Mi invite azot réfléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Nouvelle alerte sur la pollution de l'atmosphère

Montée en flèche des gaz à effet de serre selon l'OMM

Nouvelle alerte sur le front du climat : « La dernière fois que la Terre a connu une teneur en CO₂ comparable, c'était il y a 3 à 5 millions d'années : la température était de 2 à 3 °C plus élevée et le niveau de la mer était supérieur de 10 à 20 mètres par rapport au niveau actuel », écrit l'Organisation météorologique mondiale à l'occasion de son bulletin sur les gaz à effet de serre. C'est la conséquence d'un mode de production et de consommation.

Les concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone (CO₂) ont augmenté à un rythme record en 2016, atteignant le niveau le plus élevé depuis 800 000 ans, selon le Bulletin de l'OMM sur les gaz à effet de serre. Les brusques variations de l'atmosphère observées ces 70 dernières années sont sans précédent. Alors qu'elle était de 400,00 parties par million (ppm) en 2015, la teneur de l'atmosphère en dioxyde de carbone, moyennée à l'échelle du globe, a atteint 403,3 ppm en 2016, en raison de la conjonction des activités humaines et d'un puissant épisode El Niño. Elle représente désormais 145 % de ce qu'elle était à l'époque préindustrielle (avant 1750), selon le Bulletin sur les gaz à effet de serre.

« Graves bouleversements écologiques et économiques »

Cette hausse rapide des concentrations de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère est susceptible de déclencher une modification sans précédent des systèmes climatiques et d'entraîner ainsi de « graves bouleversements écologiques et économiques » est-il précisé dans le bulletin.

Publié tous les ans, le Bulletin sur les gaz à effet de serre est fondé sur les observations du Programme de la Veille de l'atmosphère globale de l'OMM. Ces observations contribuent à la surveillance des concentrations de gaz à effet de serre, principaux éléments moteurs des changements climatiques au ni-

veau de l'atmosphère et, à l'instar des systèmes d'alerte précoce, permettent de rendre compte de leurs fluctuations.

Depuis l'ère industrielle, soit depuis 1750, la croissance démographique, la pratique d'une agriculture de plus en plus intensive, une plus grande utilisation des terres, la déforestation, l'industrialisation et l'exploitation des combustibles fossiles à des fins énergétiques contribuent à l'augmentation de la teneur atmosphérique en gaz à effet de serre.

Depuis 1990, le forçage radiatif total causé par l'ensemble des gaz à effet de serre persistants, qui induit un réchauffement de notre système climatique, s'est accru de 40 %, et une hausse de 2,5 % a été enregistrée en 2016 par rapport à 2015, selon les chiffres de l'Administration américaine pour les océans et l'atmosphère (NOAA) qui sont cités dans le bulletin.

Bien au-delà de l'Accord de Paris

« Si l'on ne réduit pas rapidement les émissions de gaz à effet de serre, et notamment de CO₂, nous allons au-devant d'une hausse dangereuse de la température d'ici la fin du siècle, bien au-delà de la cible fixée dans l'Accord de Paris sur le climat » a averti le Secrétaire général de l'OMM, Petteri Taalas. « Les générations à venir hériteront d'une planète nettement moins hospitalière » a-t-il ajouté.

« Le CO₂ persiste dans l'atmosphère pendant des siècles et dans l'océan, encore plus longtemps. Selon les lois de la physique, la température sera nettement plus élevée et les

phénomènes climatiques plus extrêmes à l'avenir. Or, nous n'avons pas de baguette magique pour faire disparaître cet excédent de CO₂ atmosphérique » a indiqué M. Taalas.

La dernière fois que la Terre a connu une teneur en CO₂ comparable, c'était il y a 3 à 5 millions d'années : la température était de 2 à 3 °C plus élevée et le niveau de la mer était supérieur de 10 à 20 mètres par rapport au niveau actuel.

« Les chiffres ne mentent pas. Nos émissions continuent d'être trop élevées et il faut renverser la tendance. Ces dernières années, les énergies renouvelables ont certes connu un formidable essor, mais nous devons maintenant redoubler d'efforts pour faire en sorte que ces nouvelles technologies à faible émission de carbone puissent se développer. Nous disposons déjà de nombreuses solutions pour faire face à ce défi. Il ne manque que la volonté politique de la communauté internationale et l'acceptation d'une évidence : le temps presse » a indiqué Erik Solheim, chef d'ONU-Environnement.

Les décisions qui seront prises lors des négociations de l'ONU sur le changement climatique (Bonn, Allemagne, 7-17 novembre) reposeront notamment sur les éléments scientifiques présentés dans le Bulletin de l'OMM sur les gaz à effet de serre et le Rapport annuel sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions.

Niveau de la mer 10 à 20 mètres plus haut

Naturellement, la concentration de CO2 a déjà été aussi importante qu'aujourd'hui, c'était avant l'apparition de l'être humain sur Terre, il y a entre 3 et 5 millions d'années. À cette époque, la température moyenne du globe était 2 à 3 degrés plus élevée qu'aujourd'hui, le Groenland était libre de glace tout comme une partie de l'Antarctique. Le niveau de la mer était 10 à 20 mètres plus haut qu'actuellement. Précisions dans un extrait du communiqué diffusé hier par l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

« Le CO2 est de loin le gaz à effet de serre persistant d'origine humaine le plus abondant dans l'atmosphère. La teneur de l'atmosphère en CO2, moyennée à l'échelle du globe, a atteint 403,3 parties par million (ppm) en 2016, alors qu'elle était de 400,00 ppm en 2015. Cette hausse

annuelle record de 3,3 ppm est en partie due au puissant épisode El Niño de 2015/2016, qui a entraîné des épisodes de sécheresse dans les régions tropicales et a réduit la capacité des « puits », tels que les forêts, le couvert végétal et les océans, à absorber le CO2. Les concentrations de ce gaz représentent aujourd'hui 145 % de ce qu'elles étaient à l'ère préindustrielle (avant 1750).

Le taux d'accroissement du CO2 atmosphérique de ces 70 dernières années est près de 100 fois plus élevé qu'à la fin de la dernière période glaciaire. À en juger par les observations directes et les valeurs approchées, ces variations brusques de la teneur de l'atmosphère en CO2 sont sans précédent.

Depuis 800 000 ans jusqu'au début de l'ère industrielle, la teneur atmosphérique en CO2 était inférieure à 280 ppm, mais elle a maintenant atteint 403,3 ppm, soit la moyenne de 2016 à l'échelle du globe.

À partir des plus récentes reconstructions à haute résolution effectuées grâce aux carottes de glace, il est possible d'observer que les variations de la teneur en CO2 n'ont jamais été aussi rapides que ces 150 dernières années. Les fluctuations naturelles du CO2 pendant les périodes glaciaires ont toujours précédé des variations parallèles de la température. Les relevés géologiques indiquent que les niveaux actuels de CO2 correspondent à un climat « d'équilibre » observé pour la dernière fois au Pliocène moyen (il y a 3 à 5 millions d'années), période pendant laquelle la température était de 2 à 3 °C plus élevée et qui a vu fondre les nappes glaciaires du Groenland et de l'Antarctique occidental, ainsi qu'une partie de la glace de l'est du continent. Cette fonte avait entraîné une élévation du niveau de la mer, qui était supérieur de 10 à 20 m au niveau actuel. »

Responsabilité du capitalisme

La dernière étude de l'Organisation météorologique mondiale confirme la concordance des dates. La hausse de la concentration du gaz à effet de serre dans l'atmosphère est lié au développement de l'économie capitaliste.

La responsabilité du mode de production et de consommation capitaliste est confirmée à la lecture du communiqué accompagnant la publication du Bulletin de l'OMM sur les gaz à effet de serre. En voici deux extraits :

« Depuis 800 000 ans jusqu'au début de l'ère industrielle, la teneur atmosphérique en CO2 était inférieure à 280 ppm, mais elle a maintenant atteint 403,3 ppm, soit la moyenne de 2016 à l'échelle du globe » (...)

« Depuis l'ère industrielle, soit depuis 1750, la croissance démographique, la pratique d'une agriculture de plus en plus intensive, une plus grande utilisation des terres, la déforestation, l'industrialisation et l'exploitation des combustibles fossiles à des fins énergétiques contribuent à l'augmentation de la teneur atmosphérique en gaz à effet de serre. Depuis 1990, le forçage radiatif total causé par l'ensemble des gaz à effet de serre persistants, qui

induit un réchauffement de notre système climatique, s'est accru de 40 %, et une hausse de 2,5 % a été enregistrée en 2016 par rapport à 2015, selon les chiffres de l'Administration américaine pour les océans et l'atmosphère (NOAA) qui sont cités dans le bulletin ».

La croissance de la population peut expliquer des besoins en énergie plus importants. Mais c'est surtout le mode de production des richesses et de leur consommation qui est en cause. L'OMM prend comme date de référence le début de la révolution industrielle. En effet, l'extension du mode d'exploitation capitaliste dans le monde s'est accompagné d'une utilisation sans précédent dans l'humanité de sources d'énergie très polluantes : le charbon et le pétrole. Pendant des décennies, ces énergies étaient très bon marché pour les patrons d'industrie occidentaux. Le charbon était extrait en exploitant durement les travailleurs qui descendaient dans la mine dès l'enfance. Quand les travailleurs ont arraché des droits, les sources d'approvisionnement ont changé. La baisse du coût du transport a permis l'exportation de charbon extraits de gisement lointains, à ciel ouvert et donc qui ont un coût d'exploitation moins élevé. Par ailleurs, dans les pays en dévelop-

pement, les faibles salaires rendent encore cette énergie compétitive.

Concernant le pétrole, il ne coûtait quasiment rien pendant des décennies. C'était en effet les puissances coloniales qui en fixaient le prix, elles s'étaient partagés les gisements les plus rentables. Ce n'est qu'après la décolonisation et à partir du moment où les pays exportateurs de pétrole ont réagi à la fin de l'indexation du dollar sur l'or que les prix ont commencé à augmenter.

Ceci ne tarit pas le recours au pétrole. De nouvelles techniques ont permis de l'extraire du schiste. Le gouvernement des États-Unis encourage la consommation de ce pétrole domestique, ce qui permet au capitalisme de continuer à faire des dégâts sur l'environnement.

C'est des pays en développement que vient l'alternative. Pays de 1,4 milliard d'habitants, la Chine a pris le leadership mondial dans l'utilisation des énergies renouvelables. C'est un exemple bien difficile à suivre pour les pays occidentaux.

Les données du dernier rapport de l'OMM fixent la ligne à suivre : inventer une nouvelle civilisation en rupture avec le mode d'exploitation et de consommation dominant.

M.M.

Otè

In bone pansé pou bann mor san soin, san sépiltir

Sépiltir ! kosa i lé sa ? A bien rogardé dann diksyonèr i pé di an gro sa i vé dir dè z'afèr : inn dizon sé lo finérayeri, lo sérémoni pou fé l'antèrman, l'ot sé l'androi i mète lo kor kisoï lo tonm, kisoï lo kavo, kisoï ankor lo l'irn finèrèr. An touléka, sa sé in n'afèr lé bien nésèsèr si ou nana kansréti in pti pé la konsidérasyon, l'amour, lo bon souvnir pou nout défin.*

Lé bien nésèsèr pars i fé sa pou tout demoun, la touzour fé po tout demoun. La touzour fé ? Po tout demoun ? Mèm pou bann z'èsklav ? Malorozman la pa vré. Si d'isi d'laba, ni antan parl simtyèr zésklav, la pa in zénéralité. Dé foi mèm, bann « lib » la ékrir gouvèrnèr pou dir ali, zot i prètan pa d'ète dann mèm simitir bann z'èsklav lé antèr. Dé foi, mi pans la antèr z'èsklav konm l'antèr zanimò... si lété pa batizé-in l'obligasyon lété marké dann kode noir mé lété pa toultan réspékté. Sansa si bann zésklav lété pa délaré, pars i fo pa obliy la trète bann noir apré son l'abolisyon. Kisoï ankor pou pa pèrd lo tan avèk sa, sansa pars désèrtin propriyètèr zésklav lété in bann fi d'gars akonpli.

Donk, zésklav san sépiltir, sanm pou moin, sa sé in n'afèr la pa manké mèm si in pé i déklar touzour isi La Rényon lo l'èsklavaz l'avé in vizaz imin. Dizon bann révizyonis nout listoir sa sé in ras la pankor tinn é nou la santi z'ot poi-an touléka lo poi bann médyà la donn azot-kan Paul Vergès la vouli fé lo MCUR. Pou zot, zésklav lété bien nourri, bien sogné, bien konsidéré-zot téi kraz mèm séga avèk z'ot métrès ! Épi zot i di l'èsklavaz sa l'avé partou, an tou tan é mèm zordi nana sa ankor... Mi arète tèrla, pars l'èspri d'traïzon nout l'istoir sa i sévi dopi lontan shé nou, é va i kontinyé sévi.

Mi arèt tèrla, pou domann tout demoun pou an avoir in pansé pou tout nout bann défin lé mor san sépiltir. La pa ké mi kroi tro for la lézann bann z'am érant. La pa ké moin la pèr plis bann mor ké bann vivan. Mé pars ni doi mazine tout bann moun la roganiz lo péi dopi 1663, pou pèrmète anou viv isi, é mèm pou kontant nout kèr kan ni déklar La Rényon sa sé nout péi. In gran mèrsi pou tout sak z'ot désandans la trouv in plas pou mète dann simitir. In gran mèrsi pou sak zot la fé pou nout péi. In gran mèrsi pou sak lété antéré san soin, san sépiltir, pou tout sak zot osi zot la fé pou nout péi. In bone pansé pou zot galman.

**finérayeri : ou i antann sa dann shanté Madina, in shanson défin Maxime Lahope. Kan i di »tout lé soufrans dé finérayeri.*

Justin